



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 JANVIER 2023 A 19H30**

Etaient présents : BOURGEOIS Rose, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Absent : GIRARD Jean-Yves

Public : une personne présente

SECRETAIRE DE SEANCE :

NEDIALKOVA Krassi est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 21 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Mme la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h37).

Mme la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

1) Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2022 :

Madame la Maire demande s'il y a des remarques des conseillers à apporter sur ce procès-verbal et souhaite apporter les réponses aux questions posées lors du précédent conseil :

Le nombre d'adhérents à la bibliothèque municipale est de 130.

L'impact de la hausse de 3,5 % du point d'indice : cela représente mensuellement 201,21 € sur l'ensemble des élus et 996,97 € sur l'ensemble de personnel communal.

19h41 : Arrivée de Julien FAVREAU

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15/12/2022 est adopté à 17 voix pour et 4 abstentions.

2) Décision modificative n°6

Madame la Maire explique que cette décision annule et remplace la décision modificative n° 5 du 15/12/2022. Le comptable public souhaite que la réaffectation de crédits se fasse uniquement du côté dépenses du budget de fonctionnement pour ne pas déséquilibrer les dépenses et les recettes. Par conséquent, la réaffectation se fait du compte dépenses 60611 au compte dépense 6413.

La décision modificative n°6 est adoptée à l'unanimité.

3) Lecture publique / convention de collaborateur occasionnel d'un service public

Madame la Maire explique qu'il s'agit d'une proposition de la CCMP qui a la compétence animation du réseau de lecture publique.

Cette convention tripartite entre la mairie, la CCMP et chaque bénévole de la bibliothèque de Neyron permet de donner un cadre et de sécuriser les missions des bénévoles (meilleur suivi, assurance responsabilité civile de la mairie)

La convention de collaborateur occasionnel est adoptée à l'unanimité.

4) Questions diverses

Madame la Maire souhaite apporter des informations diverses :

1/ Un Arrêté va être pris sur la commune pour le passage à 30 km/h dès que les zones seront définies (marquages au sol et installation de panneaux).

2/ La CCMP et la Mairie sont consultées pour la mise en place des vignettes par la Métropole de Lyon pour les Crit'air ZFE.

3/ Concernant le projet du cinéma à Saint Maurice de Beynost (compétence culture de la CCMP), il est toujours débattu au sein de la CCMP / les priorités ne sont pas les mêmes pour chacun concernant le projet de territoire.

4/ La mairie : nouveaux horaires : Elle sera fermée le jeudi matin en plus, pour le public, cela permettra au personnel administratif d'avancer mieux sur les dossiers quand il n'y a pas la nécessité de répondre au public. Fermer ne veut pas dire on ne travaille pas mais on travaille mieux et l'accès par mail est proposé.

5/ Le Marché de la création est prévu les 13/14mai 2023, quelques exposants se sont manifestés, dont Barbouille. Inscription avant début février afin que l'événement soit organisé au mieux. Les amateurs sont privilégiés. Il y aura de la place pour 30 exposants maximum. L'emplacement est de 25 € par exposant.

6/ Le chef des pompiers souhaite organiser une réunion pour que les pompiers valident la nomination d'une nouvelle personne pompière. Au début du mandat, le comité consultatif des

pompiers a été nommé avec quatre élus dont Mme Flaceau qui a démissionné depuis. Par conséquent, il y a nécessité de nommer un nouvel élu. Proposition faite à M. Henri GRUFFAT.

7/ Il y aura un débat sur l'orientation budgétaire (qui n'est pas obligatoire pour la taille de notre commune, c'est pour les communes de plus de 3500 habitants) avant le vote du budget / date à définir.

8/ M. Julien FAVREAU présente l'exposition de ce samedi 21 janvier : restitution et présentation des projets étudiants sur le territoire de Neyron en formation professionnelle continue de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon et une exposition par le CAUE de l'Ain sur le Pisé pour mieux comprendre le matériau présent sur notre territoire.

Ouvert aux habitants à la salle St Exupéry de 9h à 13h.

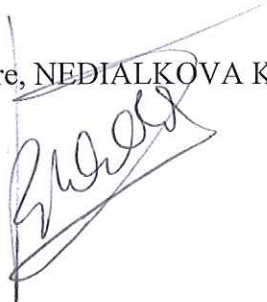
Une exposition des travaux se tiendra du 23/01 au 28/01 en mairie.

Prochain Conseil municipal le 15/02/2023 et non le 14/02/2023.

Séance levée à 20h02.

Fait à NEYRON le 25/01/2023

La secrétaire, NEDIALKOVA Krassi



La Maire, Christine FRANÇOIS.



